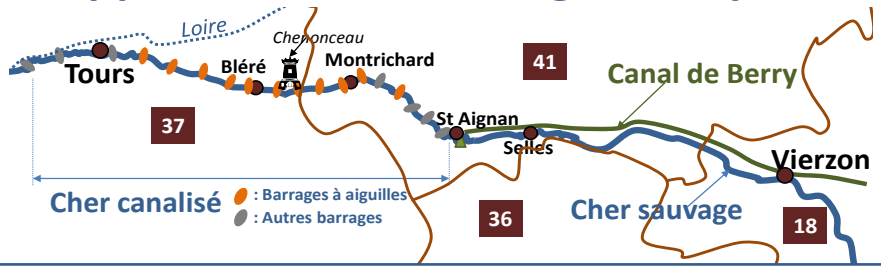


Vers un projet de développement et d'aménagement pour la vallée du Cher



La démarche engagée

Nous sommes nombreux à entretenir un rapport familial, quotidien, intime, au Cher ; à partager un attachement profond à ces rives, à cette atmosphère, à cette « petite musique » pourrait-on dire.

Pour autant, la valorisation touristique de la vallée, en dépit d'un potentiel considérable diffus autour d'étendards d'envergure internationale (Chenonceau, Villandry, zooParc de Beauval...), apparaît insuffisante à ce jour.

Cette situation, conjuguée à différents conflits d'usage ainsi qu'à des difficultés de gestion du cours d'eau et des barrages, ont pu un temps décourager les bonnes volontés, susciter des renoncements, voire certains désengagements.

Partant de ce constat, les Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont lancé conjointement une démarche visant à dessiner les contours d'un projet d'aménagement et de développement de la vallée. Ce travail associe notamment la Région, les services de l'Etat et différentes collectivités locales. Il donne lieu aussi à une large concertation. Dans une logique de dialogue constructif, l'objectif est bien de porter une ambition forte pour la vallée.

Le présent document est un document d'étape présentant de manière synthétique l'état de la démarche; il sera enrichi ultérieurement.

QUELQUES POINTS DE REPERES

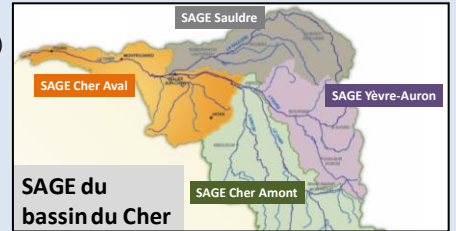
UNE DOMANIALITE APPELEE A EVOLUER

- ✓ Le Cher est un cours d'eau domanial inscrit au domaine public fluvial dont la gestion est confiée aux collectivités depuis 1956
- ✓ Depuis 2005, des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine sont délivrées au Syndicat du Cher canalisé, à la communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan et à la commune de Selles-sur-Cher. Les dernières AOT ont été délivrées en décembre 2013, pour 3 ans.
- ✓ Cette gestion par AOT, par définition provisoire, rend difficile la conduite d'un projet de long terme.

UN OUTIL DE GESTION OPTIMISEE ET COHERENTE : LE

SAGE CHER AVAL (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

- ✓ Une démarche en cours d'élaboration
- ✓ L'équilibre recherché entre la valorisation des usages de l'eau...et la préservation de la ressource, des milieux et des espèces
- ✓ Une articulation à assurer avec le projet pour la vallée du Cher et le canal de Berry

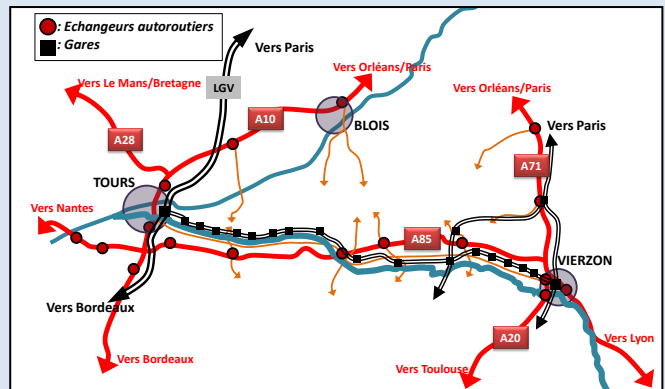


UNE CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS A GARANTIR CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

- ✓ La directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000
- ✓ La législation nationale (art. L. 214-17 et L. 214-18 c. environnement)
- ✓ Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 : classement du Cher en « liste 1 » et « liste 2 » ; application d'un principe de transparence migratoire

UNE ACCESSIBILITE EXCEPTIONNELLE

- ✓ Cette portion de vallée dispose d'une desserte exceptionnelle. Elle est longée par la ligne ferroviaire Tours – Vierzon (18 gares), par l'A85 (5 échangeurs). A chaque extrémité, Tours et Vierzon bénéficient aussi d'une accessibilité ferroviaire (TGV pour Tours) et autoroutière majeure. Un réseau routier diffus permet aussi de longer et de desservir la vallée (notamment depuis la Loire)



LA NAVIGATION SUR LE CHER : UN DEVELOPPEMENT CONTRAINT ET FORCEMENT LIMITE... MAIS UN USAGE PERENNE A CALIBRER

- ✓ Pour être viable économiquement, un projet de navigation professionnelle et motorisée doit s'appuyer sur un linéaire d'au moins 40/45 km et sur une période d'activité de 4 mois allant de juin à septembre. Ces exigences ne sont pas compatibles avec la réglementation environnementale retranscrite dans les AOT.
- ✓ Par ailleurs, les investissements et les coûts de fonctionnement liés à la mise en navigation du Cher sur au moins 40/45 km apparaissent très élevés, au regard des retombées envisageables pour le territoire.

Par conséquent, le développement de ce type de navigation n'est donc pas réaliste, une logique de biefs et de sections est à privilégier.

Le projet ... en quelques termes généraux

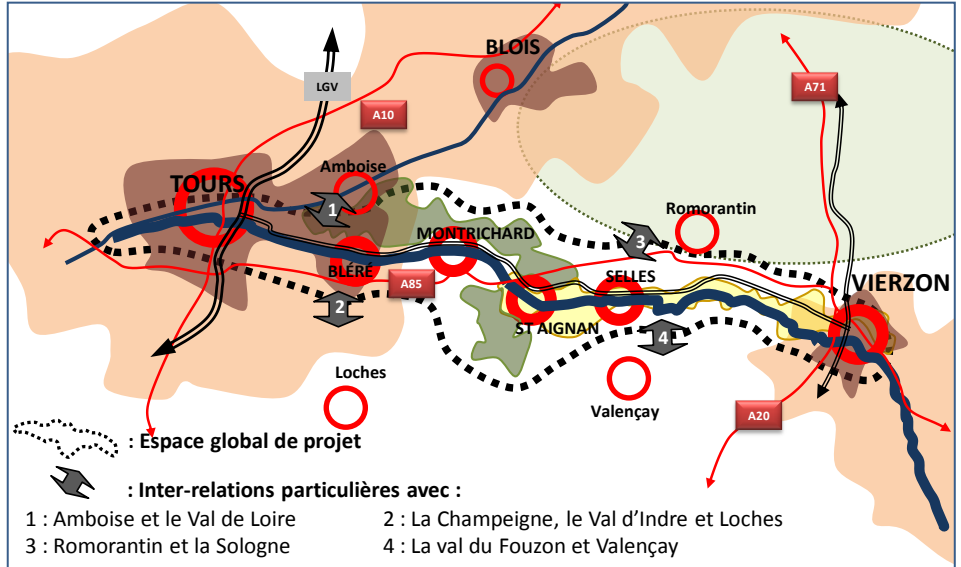
Trois principes généraux qui caractérisent ce projet

1 - Un projet de territoire

Ce projet doit être celui de la vallée, et non celui de la seule rivière. Le « bon » périmètre, qui n'est pas un carcan mais une référence, varie donc en épaisseur en fonction des entités naturelles et paysagères qui forment cette vallée.

En linéaire, il est opportun de travailler de Tours à Vierzon. Cette portion de vallée, sur 130 km :

- ✓ permet de s'appuyer sur les deux agglomérations (accessibilité) et sur un réseau structurant de villes secondaires.
- ✓ propose une cohérence géographique et une diversité patrimoniale très intéressante.

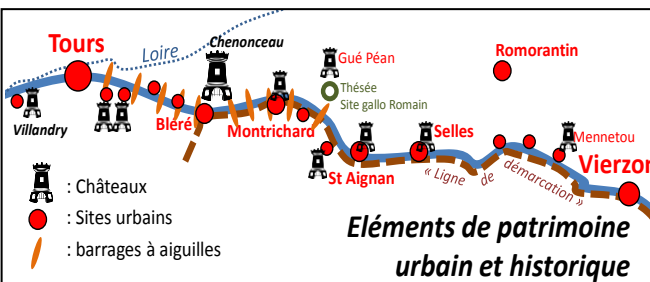
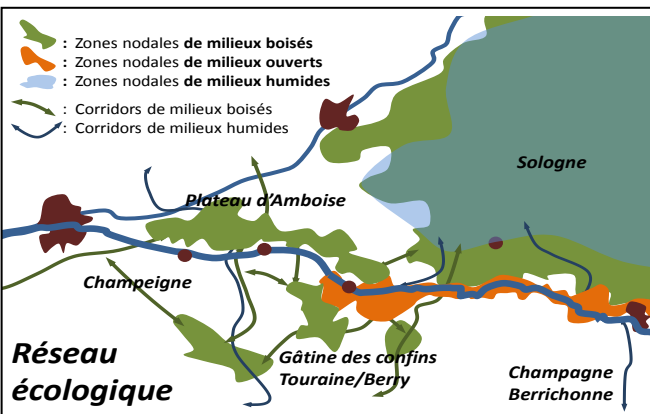


2 - Un projet patrimonial

Il doit se construire sur la grande diversité patrimoniale de la vallée et particulièrement sur le caractère hybride qui la singularise :

- ✓ Un milieu naturel spécifique et riche : prairies humides, faune et flore, remontée des poissons migrateurs, aléas de la rivière (crues/étiage),
- ✓ Un milieu historiquement régulé et investi : cher canalisé, canal de Berry, multiplicité des usages sportifs et de loisirs, mais aussi économiques (agriculture, ..)

Bien articuler ces différentes logiques suggère de bien les connaître et les reconnaître. Le projet vise, de ce point de vue, la promotion d'une culture commune.

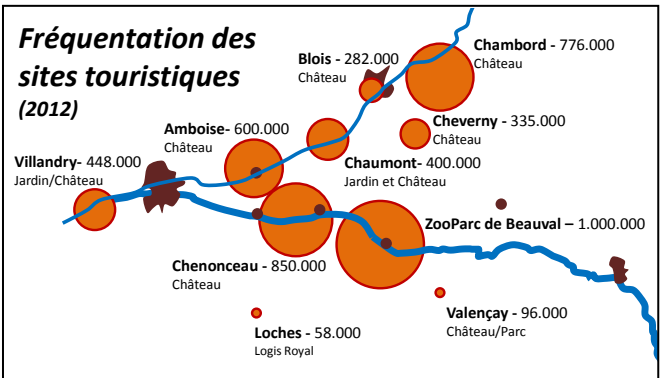
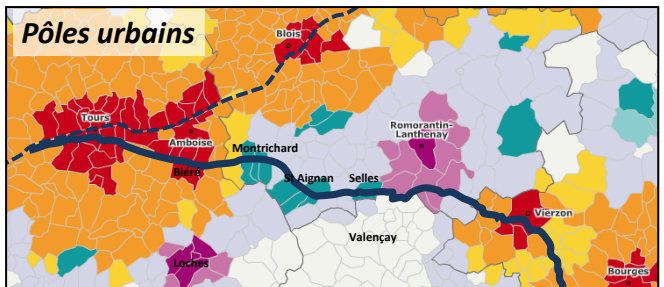


3 - Un projet de développement

Ce périmètre est largement urbanisé et porte des enjeux importants d'aménagement et de développement économique. Les dynamiques qui le caractérisent sont hétérogènes. A l'Ouest, l'agglomération tourangelle et le Val de Loire suscitent un développement démographique et économique important ; il est plus fragile sur sa partie Est et Sud.

Le projet porte donc, à cette échelle, un enjeu de cohésion et de solidarité entre bassins de proximité. Il doit :

- ✓ soutenir la structuration d'une économie de filières, dans les domaines du tourisme et de l'agriculture notamment
- ✓ conforter l'attractivité résidentielle, en valorisant le cadre de vie ; ce qui, de fait, constitue un moteur de développement économique

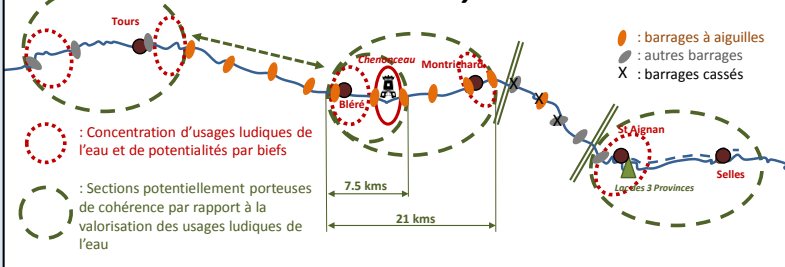


Six orientations d'aménagement

VALORISER L'EAU

Les problématiques liées directement à l'eau sont multiples. L'esprit général du projet est d'**articuler une approche patrimoniale** de l'eau (continuité écologique, qualité, gestion hydraulique) **et une valorisation des usages**. Sur le Cher canalisé, une approche par biefs et par sections doit être approfondie, avec des vocations différenciées et complémentaires. Outre le maintien de la ligne d'eau sous le château de Chenonceau, la navigation doit trouver sa place aux côtés des autres modes d'itinérance. Un travail sera réalisé pour étudier les conditions de faisabilité de la **mise en navigation de certains biefs** (comme cela se fait déjà) ou **sections de biefs en juillet/août**, lorsque les barrages sont autorisés à être relevés

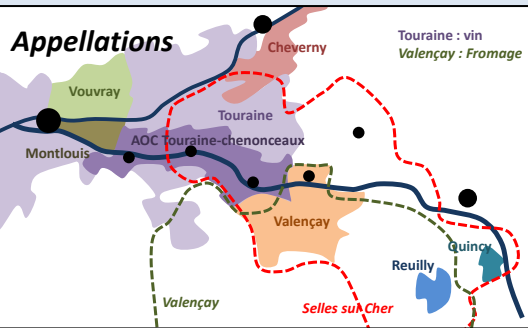
Quelles logiques de biefs et de « sections » en valorisation du caractère hybride du cher canalisé ?



VALORISER LES IDENTITES et LES TERROIRS

La vallée est riche de ces terroirs, valorisés autour de produits attractifs et identifiables : AOC pour le vin (dont l'appellation récente « Touraine Chenonceaux », labels Vignobles et découverte, ..), fromage mais aussi champignons, maraichage, ... S'appuyer sur ces terroirs est **une opportunité de caractérisation de la vallée** et c'est aussi une **valorisation économique de ces filières**. Cet axe suggère un travail de fond sur :

- ✓ Les identités culturelles de la vallée (terroirs, histoire, patrimoines)
- ✓ Une dynamique agricole globale et concertée

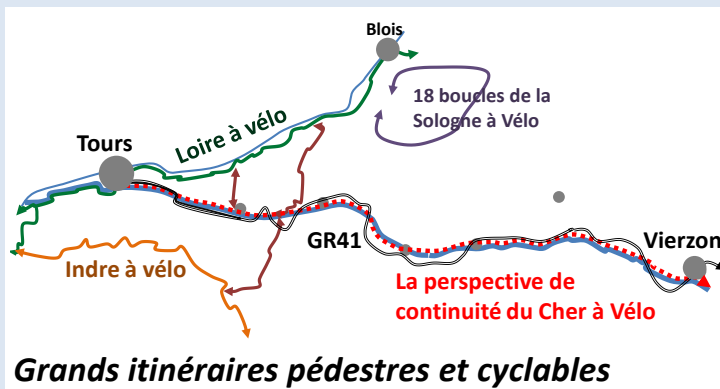


L'ITINERANCE

L'itinérance est **l'axe principal de valorisation** de la vallée. Le linéaire de 130 km, accessible en de multiples points par plusieurs modes, apparaît tout à fait approprié pour des **itinérances très diversifiées** : randonnées à pieds, à vélo, à cheval, en bateau (par biefs ou sur la continuité selon les périodes et le type de navigation).

Par ailleurs, cette itinérance peut s'appuyer sur un maillage régulier de pôles urbains attractifs, et sur une grande diversité paysagère. Elle présente un caractère intime et rassurant. Les pistes de travail concernent :

- ✓ Le développement des infrastructures d'accueil et d'hébergement,
- ✓ L'organisation et la promotion de l'intermodalité
- ✓ Des aménagements d'infrastructures (dont le « Cher à Vélo »)



VALORISER L'ACCESSIBILITE DE LA VALLEE

La desserte exceptionnelle de la vallée (train, routes, ...) est une opportunité essentielle pour la promouvoir et y développer des produits multimodaux d'itinérances.

Il semble notamment opportun de travailler activement **sur la reconnaissance et la qualification des « portes d'entrées de la vallée »** (gares, échangeurs, grands sites touristiques, villes portes, ...)

Par ailleurs, il faut construire un dispositif de communication et de promotion : harmonisation des outils de communication, signalétique cohérente, promotion de la destination touristique Val de Cher, ...

UN RESEAU DE LIEUX EMBLEMATIQUES

En dehors des grands pôles touristiques (Chenonceau, zooParc de Beauval, Villandry), il existe peu de sites identifiables et attachés à la vallée. L'option est de se doter de **quelques lieux emblématiques, organisés en réseau** (complémentarités des thèmes traités et des animations) pour valoriser la vallée : pédagogie autour de ses patrimoines et de son histoire, valorisation des terroirs, des productions, ... Les pôles urbains (Bléré, Montrichard, St Aignan, Selles) pourraient accueillir ces lieux, avec des vocations différentes et complémentaires.

UN PROJET PAR SAISON

La saisonnalité est une réalité prégnante dans la vallée : elle conditionne la gestion des barrages du Cher canalisé, elle influe de fait sur le cours d'eau, son image et les activités qui y sont attachées, elle est déterminante dans l'économie de terroirs (vins, élevage, ..) et dans les paysages ... Souvent subie, elle semble **pouvoir devenir un atout, un argument de communication, avec des produits touristiques, une pédagogie et des usages ciblés par saison** : « Cher d'hiver », « Cher de Printemps », « Cher d'été », « Cher d'automne » ...

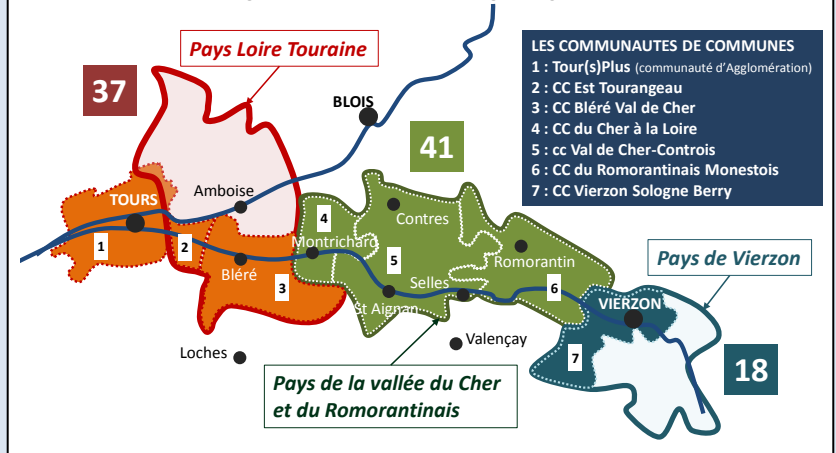
Un projet qui se construit ... pour une mise en œuvre à venir

Un projet qui implique de nombreux acteurs

Ce périmètre de projet concerne directement :

- L'Etat
- Les collectivités locales
- Les Pays
- La CLE du SAGE Cher aval
- Les syndicats mixtes
- Et bien entendu, une multiplicité d'acteurs locaux dans de nombreux domaines :
 - l'ensemble des prestataires touristiques, gestionnaires d'équipements, hébergeurs, restaurateurs ...
 - les fédérations et structures associatives locales en matière de pêche, d'activités sportives et de loisirs, ...
 - les associations environnementales et/ou de valorisation des patrimoines de la vallée, dans leur diversité
 - La profession agricole et plus largement l'ensemble des activités économiques de la vallée, ...

Les collectivités locales impliquées dans ce périmètre de projet



Une dynamique déjà engagée :

- Labellisation Pays Art et Histoire
- Cher à vélo
- Développement des activités au Lac des 3 Provinces
- Offre de prestations touristiques groupées permettant de valoriser les acteurs de la vallée du Cher : oeno et agro-tourisme, patrimoine, sites et loisirs

De nouvelles actions à identifier, à susciter :

- travail en ateliers dans le prolongement des entretiens avec les acteurs locaux

Des efforts et des actions à coordonner :

Le projet d'aménagement de la vallée du Cher doit donner lieu à une coordination. Il doit susciter des partenariats. Il ne s'agit pas de créer une structure de plus, mais de **fixer et d'animer un cadre souple de dialogue et de suivi du projet**, pour s'assurer de sa cohérence et de sa promotion.

Il s'inscrit dans un horizon de long terme.

LA POURSUITE DE LA PRÉSENTE DÉMARCHÉ

Premier semestre 2014 :

- ✓ ateliers d'approfondissement en vue de préciser certaines déclinaisons opérationnelles du projet : contenu, conditions de faisabilité, portage
- ✓ travail technique de formalisation du projet

Rentrée 2014 : validation du projet en comité de pilotage

A partir de l'automne 2014 :

- ✓ installation d'un dispositif de coordination et d'animation
- ✓ mobilisation des différents porteurs de projets

Démarche initiée et conduite par :

- Le Conseil Général d'Indre-et-Loire
- Le Conseil Général de Loir-et-Cher

Les autres membres du Comité de pilotage :

- Représentants des services de l'Etat : DREAL, DDT et Sous-préfets
- Président du syndicat du Cher canalisé,
- Représentant de l'EP Loire,
- Président de la CLE du SAGE Cher aval,
- Représentant de la Région Centre,
- Représentant de l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- Représentants des collectivités locales : communautés d'agglomération et de communes, Pays

La démarche est accompagnée par :

